



CHAMBRES
DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE

20 / 10 / 2025

ACCORD CLASSIFICATION TÊTE A TÊTE AVEC LE VIDE

Les négociations de ce vendredi 17 octobre sur l'accord classification nous laissent sur notre faim alors qu'il reste encore beaucoup à faire : des critères classants pas assez précis ni objectifs, le référentiel des emplois incomplet et non finalisé, un projet d'accord non abouti... Le travail de la CFDT-CCI commence à porter ses fruits, mais force est de constater que la réunion n'a pas été productive...



Critères classants : Nos remarques prises en compte

La CFDT-CCI a dénoncé la première version du projet présentée en septembre :

- ☑ Trop de flou entre les différents degrés et les termes utilisés, des redondances,
- ☑ Un manque d'indicateurs concrets et observables,
- ☑ L'absence ou l'insuffisance de prise en compte de certains éléments, comme les facteurs de pénibilité ou de stress liés à l'emploi.

CCI France a donc revu sa copie. Elle a proposé une nouvelle grille, qui reste certes à améliorer, mais qui prend en compte plusieurs de nos propositions. Notamment le fait d'intégrer à chaque niveau des exemples de situations et des indicateurs observables.

Référentiel des emplois : être associés au chantier en cours

CCI France a indiqué, dès le début des négociations, que ce chantier relevait de la seule compétence de l'employeur. Ce n'est pas l'avis de la CFDT-CCI. Pour nous, c'est un sujet de négociation !

Une première série de fiches emplois nous a été présentée, nous permettant de remonter quelques remarques et d'insister sur le fait d'être associés aux comités de relecture qui vont être mis en place. La porte est ouverte ! La CFDT-CCI est satisfaite d'apporter sa pierre à l'édifice, pour éviter de retomber dans les travers du référentiel de 2015.

Négociation... au point mort

Pour la CFDT-CCI, la fourniture du référentiel des emplois complet n'est pas un point de blocage à la poursuite des négociations. C'est pourtant ce qui a empêché d'avancer en séance. Nous souhaitons poursuivre les travaux tout en étant associés à la finalisation dudit référentiel.

La CFDT-CCI a dénoncé dès le début d'année le calendrier prévisionnel, mais force est de constater que le travail va prendre plus de temps que prévu. Cela permettra de mieux sécuriser la classification, d'objectiver les critères classants et de faire du référentiel des emplois un point de départ à une démarche de gestion des emplois et des parcours professionnels.



Si certains points ne nous conviennent toujours pas, raison pour laquelle nous étions les seuls à dénoncer le contenu par la non signature de l'accord de méthode, la CFDT-CCI refuse le blocage et reste force de proposition. Nous travaillons à ce que le réseau soit doté d'un système de classification digne d'un réseau moderne.

Notre objectif, c'est vous, votre emploi, et la qualité de vos conditions de travail.

Rejoignez la CFDT-CCI !



cfdt-cci.com

47 rue de Tocqueville
75017 PARIS
07 87 12 50 40
permanence@cfdt-cci.com

**S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS**

Cfdt: